



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection maternelle et infantile

Question écrite n° 93558

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les missions et services de protection maternelle et infantile (PMI). Des missions nouvelles ont été dévolues ces dernières années aux départements et notamment aux services de PMI. Or il semblerait qu'il existe de grandes disparités entre départements dans l'application des normes relatives aux différents métiers exercés au sein des PMI. Les praticiens de PMI remarqueraient une dégradation de l'universalité des missions, les collectivités opérant des choix au cas par cas en fonction de leurs moyens. Dans ces conditions, la création d'une instance nationale permettant de faire un état des lieux de la mise en application des politiques de PMI, de mener une réflexion et d'impulser des projets cohérents d'ampleur nationale est sollicitée. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93558

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4878